\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

REGLEMENT CONCOURS - ILLUMINATIONS ET DECORATIONS DE NOEL A LOCMIQUELIC

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

ARTICLE 1er: ORGANISATION DU JEU

La mairie de LOCMIQUELIC, représentée par le maire, Monsieur Philippe BERTHAULT, organise un jeu gratuit intitulé « Illuminations et décorations de Noël à LOCMIQUELIC »

ARTICLE 2 : OBJET DU JEU

Dans le cadre des fêtes de fin d’année, la ville de LOCMIQUELIC organise un concours des illuminations de Noël.

Ce concours a pour but de donner aux fêtes de fin d’année une ambiance féérique et lumineuse.

Il a pour objet de sélectionner et de récompenser l’investissement des locmiquélicains sur la décoration de leur maison, façade ou balcon d’appartement.

ARTICLE 3 : DATE ET DUREE

Le jeu se déroulera du 1er au 23 décembre 2021.

Les décorations doivent être installées avant le 20 décembre 2021, date du début du passage du jury.

4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION ET VALIDITE DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit, ouvert à tous les particuliers (locataires ou propriétaires) sur la commune de LOCMIQUELIC.

Ces réalisations sont le résultat d’une démarche volontaire. Il s’agit de réaliser l’illumination des maisons individuelles, de façades, de jardins, balcons situés sur le territoire communal. Les membres du jury s’interdisent de pénétrer sur les propriétés privées. Les illuminations doivent donc être parfaitement visibles depuis la voie publique. Les candidats sont informés que les décorations luminaires mises au concours seront prises en photos. Ils autorisent leur éventuelle publication ainsi que la proclamation du palmarès dans la presse locale, dans le bulletin municipal, sur le site internet de la commune. Les élus de la commune ainsi que les membres du jury pourront s’inscrire mais ne pourront figurer au classement.

ARTICLE 5 : INSCRIPTION

L’inscription à ce concours est obligatoire et gratuite.

Les inscriptions seront ouvertes du 15 novembre au 15 décembre 2021.

Un bulletin d’inscription, ainsi que le présent règlement sont disponibles en mairie.

Le formulaire d’inscription dûment complété est à faire parvenir à la mairie de LOCMIQUELIC à l’adresse suivante : Mairie de LOCMIQUELIC, 27 rue de la mairie 56570 LOCMIQUELIC.

ARTICLE 6 : CATEGORIES

Détermination des catégories.

2 catégories sont proposées :

* Catégorie 1 : maisons avec jardin ou cour visibles de la voie publique.
* Catégorie 2 : balcons, terrasses, façades ou fenêtres visibles de la voie publique.

Tout candidat amené à concourir ne peut s’inscrire que dans une seule catégorie.

ARTICLE 7 : COMPOSITION – PASSAGE DU JURY – ATTRIBUTION DES LOTS

Le jury sera composé de 5 élus.

L’intervention des membres du jury du concours communal se fait bénévolement.

La période du concours s’étalera du 1er au 23 décembre 2021.

Le jury se réunira pour procéder aux visites sur place entre le 20 et le 23 décembre 2021.

Chaque membre du jury attribuera une note. Le premier de chaque catégorie se verra attribuer un lot surprise d’une valeur moyenne de 50 euros.

Les 2èmes et 3 èmes de chaque catégorie seront aussi récompensés.

La remise des lots se fera le vendredi 7 Janvier à 19 heures en mairie.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE ET SECURITE

Les illuminations et décorations sont réalisées par les participants, sous leur propre responsabilité et selon les normes de sécurité en vigueur. Il revient aux participants de prendre en charge les assurances nécessaires à la réalisation de leur installation. La municipalité ne pourra, en aucun cas, être tenue pour responsable de quelque dommage que ce soit.

La participation à ce concours entraine une acceptation de ce règlement.

ENVIRONNEMENT

La ville porte à la connaissance des participants, que l’utilisation de lumières LED est plus respectueuse de l’environnement et plus économique en consommation électrique.

Leur utilisation n’est, toutefois, pas un critère pour l’obtention d’un prix.